Pour l'emploi, le logement est aussi un critère de choix

lundi 8 novembre 2021, par lpe

Alors que l'activité économique reprend mais que beaucoup d'entreprises peinent à recruter, il est un paramètre trop souvent négligé : le logement, et plus généralement, les services qui peuvent être apportés en parallèle de l'emploi, aux salariés.

Christel De Oliveira, présidente de la CPME des Deux-Sèvres, également membre du CESER Nouvelle-Aquitaine, témoigne : « *Parmi nos adhérents en Deux-Sèvres, il y a des entreprises qui ont fermé faute de salariés, il faut le dire. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce triste résultat : des formations de masse qui ne répondent pas à la réalité du terrain, à l'attente des entrepreneurs, des problèmes de mobilité, surtout chez les jeunes et les plus précaires, mais aussi des difficultés à se loger.*
C'est notre rôle, au sein d'un syndicat interprofessionnel de PME-TPE, de mettre en relation les acteurs locaux : Département, collectivités locales, associations, entreprises… De chercher des solutions afin de répondre aux attentes.
Nous avons, pour les questions de mobilité, déjà contribué à la mise en commun de moyens de transport entre des entreprises d'une même zone d'activités, à l'achat de vélos pour de petits trajets domicile-travail. »

Pour que la mobilité ne soit pas un frein

Le logement reste un sujet central et souvent les entrepreneurs ou les salariés ne sont pas informés de services comme ceux d'Action Logement par exemple, qui sont financés par les entreprises. Aides financières pour des salariés dans leur premier emploi, aides aux travaux, au déménagement, au paiement du dépôt de garantie pour une location… Les dispositifs sont nombreux.
« *La recherche d'hébergement pour des jeunes en stage, en apprentissage, en alternance est également*

un service qui peut être rendu. Il ne faut pas que les entreprises hésitent à nous interroger. A l'échelle de nos territoires, il est plus facile d'agir car nous connaissons parfaitement notre environnement. » Conclut Christel de Oliveira.

Informations : www.cpme79.fr et www.actionlogement.fr

Retrouvez cet article en page 6 du magazine le Petit économiste de l'automne 2021 (cliquez ici pour en savoir plus).